



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
du 19 février 2018**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le lundi 19 février 2018 à 9 h 30 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
Louise Forest, substitut
M. Simon Paquin, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

Était absent : M. Don Monahan, membre

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le document énuméré ci-après :

- Dépôt du rapport d'activités 2017 - Le Jardin Moore

RÉSOL. : 13-02-2018 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 14-02-2018 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Louise Forest

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y ajoutant les points 10.1 et 10.2 :

- 10.1 Nomination des membres du comité pour l'élaboration du plan de communication et du plan d'action;
- 10.2 Appui au projet d'aire d'accueil écologique au Jardin Moore;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2018;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018;
6. Adoption du règlement 22-F – Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;
7. Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs;
8. Approbation du transfert budgétaire 2017-90;
9. Autorisation de signature pour la lettre d'entente 2018-01 – Descriptions de fonctions;
10. Affaires nouvelles;
 - 10.1 Nomination des membres du comité pour l'élaboration du plan de communication et du plan d'action; - **AJOUT**
 - 10.2 Appui au projet d'aire d'accueil écologique au Jardin Moore; - **AJOUT**
11. Correspondances :
 - Ville de Mascouche – Résolution 180122-13 – Nomination des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins et abrogeant la résolution 171120-03;
 - MDDELCC – Demande de l'attestation exigée en vertu de l'article 53.2 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (audit quinquennal);
 - Ville de Mascouche – Demande de kiosque RAIM pour la 3^{ième} édition du *Rendez-vous Nature*;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 15-02-2018 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2018 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 16-02-2018 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Louise Forest

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 106 205,52 \$, de 175 578,95 \$ et de 3 288,29 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 17-02-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018 au montant de 181 484,92 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 18-02-2018 (Adoption du règlement 22-F – Règlement modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins)

ATTENDU l'avis de motion donné par monsieur Simon Paquin à l'assemblée régulière du 22 janvier 2018 par la résolution 08-01-2018;

ATTENDU QUE le projet de règlement 22-F a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le règlement numéro 22-F modifiant le règlement établissant la rémunération des membres de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**RÉSOL. : 19-02-2018 (Approbation des hypothèses actuarielles –
Avantages sociaux futurs)**

ATTENDU QU'il y a lieu que le conseil d'administration approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2017;

ATTENDU la recommandation de la firme AON quant aux choix des hypothèses actuarielles à utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Louise Forest

QUE le conseil d'administration approuve les hypothèses actuarielles suivantes aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2017 :

- Taux d'actualisation : 5,75 %
- Augmentation du salaire 3,00 % par année
- Inflation 2,00 %
- Indexation Aucune
- Âge de la retraite 90% à l'âge de retraite facultative
10% à 65 ans
Rentes différées : 65 ans
- Mortalité après la retraite 100 % des taux de la table de mortalité 2014 du secteur public (CPM2014) – échelle B
- Cessation de participation décès avant la retraite et invalidité Aucun

ADOPTÉ

RÉSOL. : 20-02-2018 (Approbation du transfert budgétaire 2017-90)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve le transfert budgétaire 2017-90 pour un montant de 27 000 \$ du poste budgétaire 02-411-00-411 « Honoraires professionnels » au poste budgétaire 02-411-00-418 « Frais de gestion régime retraite » pour l'exercice financier 2017.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 21-02-2018 (Autorisation de signature pour la lettre d'entente 2018-01 – Descriptions de fonctions)

ATTENDU la lettre d'entente 2018-01 relativement à la mise à jour des descriptions de fonctions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Louise Forest

QUE le conseil d'administration, autorise la signature, suite à la recommandation du comité de relations de travail patronal, la lettre d'entente portant le numéro 2018-01 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 4361;

La lettre d'entente portant le numéro 2018-01 est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins la lettre d'entente portant le numéro 2018-01.

En l'absence du président de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, un des deux vice-présidents est autorisé à signer ces documents;

En l'absence de la secrétaire-trésorière de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins que l'assistante secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ces documents.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 22-02-2018 (Nomination des membres du comité pour l'élaboration du plan de communication et du plan d'action)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a mandaté, par la résolution 07-01-2018, la firme Factorie l'agence pour des services professionnels en communication et pour un accompagnement stratégique et la production d'outils;

ATTENDU QUE la mise sur pied d'un comité de travail regroupant des représentants de la RAIM et de la firme de communication contribuera à l'élaboration du plan de communication et du plan d'action;

Sur proposition de Simon Paquin
Appuyé par Louise Forest

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins nomme les personnes suivantes pour participer au comité :

Monsieur Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président et madame Christiane Lambert, adjointe administrative de la RAIM.

Le président et la directrice générale sont membres d'office du comité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 23-02-2018 (Appui au projet d'aire d'accueil écologique au Jardin Moore)

ATTENDU le projet d'une *Aire d'accueil et vitrine d'interprétation et de sensibilisation à la gestion écologique des eaux pluviales* au Jardin Moore;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU QUE le projet représente un bel exemple de gestion écoresponsable de l'eau via des pratiques d'aménagement, d'entretien et de développement écologiques durables;

ATTENDU QUE la RAIM apprécie particulièrement les objectifs suivants, notamment parce qu'ils représentent des mesures d'adaptation aux changements climatiques, un potentiel éducatif particulièrement intéressant de même qu'une façon innovante de diversifier l'offre touristique du Jardin Moore :

- Permettre une gestion à la source de l'eau pluviale en réduisant la quantité d'eau de ruissellement et en favorisant l'infiltration ou la rétention afin de reproduire le cycle hydrologique naturel;
- Favoriser une gestion écologique des eaux pluviales suivant l'approche du développement à faible impact;
- Créer des aires de biorétention, des îlots de fraîcheur et de végétation;
- Favoriser le développement de l'offre touristique du Jardin Moore en mettant en valeur entre autres les beautés de la nature dans le respect des écosystèmes;
- Favoriser le tourisme de développement durable
- Favoriser l'éducation et la sensibilisation à la préservation de l'eau et des impacts positifs sur les écosystèmes et la biodiversité en rejoignant des groupes scolaires autant que la population en générale;

ATTENDU QUE nous comprenons la mission de la Fondation Dyson Moore qui est de poursuivre et mettre en valeur l'œuvre de William Dyson Moore en incitant la communauté à intégrer des pratiques d'horticulture durable. Par ses actions de sensibilisation, d'éducation et de diffusion, la Fondation assure au Jardin Moore un rayonnement touristique, environnemental et culturel dynamique. Le présent projet vise à bonifier et diversifier les actions menées par la Fondation en ce sens;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil d'administration de la RAIM appui le projet d'aire d'accueil écologique au Jardin Moore.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 24-02-2018 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Simon Paquin

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

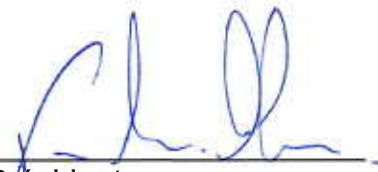
Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 25-02-2018 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR: Louise Forest

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président

Secrétaire-trésorière